

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 14 (1869)
Heft: 7

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Toutes les troupes des armes spéciales doivent être soumises à une visite sanitaire dans les cantons avant leur entrée au service fédéral, et l'on n'y enverra que des hommes valides. Les individus faibles et impropres au service seront renvoyés aux frais des cantons.

Le département vous prie, tit., de vouloir bien pourvoir à l'exécution des présentes dispositions pour autant qu'elles concernent votre canton, et il saisit cette occasion de vous présenter, etc.

—
Berne, le 29 mars 1869.

Tit. — Les autorités militaires des cantons sont priées par le département sousigné de bien vouloir lui faire parvenir, si possible dans la huitaine, une réponse aux questions suivantes :

1° Existe-t-il dans le canton des fondations Winkelried ou d'autres fondations ayant pour but de secourir les invalides ou les familles de militaires ayant succombé en service actif ?

2° Quand a-t-on commencé à recueillir des fonds ?

3° De quelle manière sont-ils capitalisés et alimentés ?

4° A quelles sommes se montent-ils actuellement ?

Veillez, si possible, joindre à ces réponses un exemplaire des statuts de ces fondations. — Agréez, tit., etc.

—
A Messieurs les commandants des écoles militaires fédérales.

Berne, 17 mars 1869.

A Messieurs les commandants des écoles militaires fédérales.

Tit. — Afin de faire donner à l'avenir à la troupe des écoles militaires quelques notions sur l'hygiène militaire et les instructions nécessaires sur la conservation de sa santé, ainsi que sur l'administration des premiers secours dans les cas de maladie, le Département a établi un programme pour les médecins d'école chargés de donner cette instruction.

En portant ce programme à la connaissance des commandants des écoles militaires fédérales, le Département les invite en même temps à ajouter cette branche d'enseignement au plan d'instruction théorique de chaque école et à vouer à cet objet important l'attention nécessaire.

Agrééz, tit., etc.

Le Chef du Département militaire fédéral.

V. RUFFY.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Italie. — Nous prenons la liberté de détacher d'une lettre particulière d'un officier supérieur fédéral, momentanément à Naples, les intéressantes indications suivantes sur l'armée italienne :

« La piquante lettre à la *Revue* sur la nouvelle coiffure suisse, où, par parenthèse, votre correspondant aurait bien pu rendre justice aux louables efforts du Conseil fédéral pour atténuer certains côtés fâcheux de la loi élastique de décembre 1867, me fait penser qu'on procède bien mieux en Italie qu'en Suisse en fait de réformes militaires; on y met plus de jugement et moins de précipitation.

« Je vois souvent ici des soldats du 5^{me} régiment d'infanterie expérimentant

un nouvel uniforme. Ils le portent, pour cela, dans tous les services et au complet, en même temps que leurs camarades portent l'ancien. Après un an de tels essais comparatifs, l'enquête qui se fera pourra certainement conclure en toute connaissance de cause. C'est là, vous en conviendrez, agir plus rationnellement que nous, qui avons, par coup d'état et à bâtons rompus, subitement déshabillé notre armée, sans savoir comment la rhabiller, et qui, maintenant, devons entrer en plein dans le régime du bon plaisir administratif pour revenir à celui du bon sens en fait de tenue.

« J'ajoute que le nouvel uniforme italien, soit une tunique-jaquette bleu-foncé, courte, ample, à petit col rabattu, avec quelques ornements et des bourrelets d'épaule en guise d'épaulettes, chapeau calabrais gris à plume, ou képi-casquette en drap avec aigrette, pantalon gris-clair, large, et guêtres blanches par-dessus, me paraît parfaitement convenable et pratique pour le service de campagne, sans être indigne d'un service de ville. Quoiqu'il me plaise moins que la tenue italienne actuelle (l'ancienne tenue piémontaise, une des plus jolies, des plus militaires et des plus *comme il faut* de l'Europe), elle donnerait à la troupe une bonne tournure, à la fois originale et simple, et elle serait surtout commode.

« Du reste cette jeune et grande armée est en progrès notable sous tous les rapports. Elle se distingue des diverses armées européennes par son activité incessante. Le séjour de garnison ordinaire n'y est pas une permanente flânerie comme en France, par exemple. Officiers et soldats, tout le monde travaille ici presque autant qu'au camp. Cinq fois par semaine il y a exercice, non-seulement pour les recrues, mais pour les corps, et chaque semaine un bon service de campagne, de marche ou de tir. L'escrime est aussi suivie avec grand soin ; on s'y prépare au fusil par le bâton à deux mains. — C'est un agréable spectacle que d'assister, dans la caserne des lanciers de Novara, aux passes d'infanterie contre cavalerie et vice-versa, par des sections de joueurs montés et armés comme en campagne, ce qui ne laisse pas de présenter pourtant quelque danger, malgré l'adresse admirable de maints héros de ces utiles tournois.

« Les bersagliers, dont un fort beau régiment orne mon voisinage, sont toujours un corps d'élite des mieux dirigés, le joyau vraiment de la Péninsule. A leur mâle tournure, à leur aisance et à leur bon ordre dans les rangs, à leur allure rapide et nerveuse, on juge d'entrée que ces soldats sont d'ailleurs aussi bons que beaux, ce qui n'est pas toujours le cas.

« Quand les réformes entreprises par le ministre de la guerre actuel, le jeune et habile général Bertolé-Viale, un élève de Fanti, seront terminées, cette armée aura certainement atteint le plus haut degré de perfection possible en temps de paix. — Il lui faudrait encore sans doute l'école finale, celle de la guerre, du feu triomphant, une Algérie, un Caucase, des Indes à tourmenter, en se formant la main, et par-dessus tout une revanche quelconque de Custozza, pour ramener le moral au niveau du reste.

« Qui sait si les bruits d'alliance franco-austro-italienne qui courent ces temps-ci avec persistance ne fourniront pas cette occasion vivement désirée ? Dans cette prévision on ne peut que féliciter l'Italie d'être débarrassée du fameux stratège

prussien Usedom, le tourneur de quadrilatère que vous savez, qui vient d'être enfin rappelé par son gouvernement.

« Parmi les affaires plus ou moins militaires traitées dernièrement par le Parlement, je ne veux pas oublier une loi abolissant le monopole régalien de la fabrication de la poudre à canon, notable innovation sur le continent européen, mais jugée nécessaire par suite des progrès de la chimie et de la pyrotechnie industrielle. »

Etats-Unis. — Le général Grant, entré en fonctions le 4 mars comme président des Etats-Unis, a annoncé qu'il s'efforcera surtout de faire régner l'autorité de la loi, la loyauté dans l'administration et le bon ordre dans les finances, afin d'arriver au plus tôt à la restauration du crédit public et de la circulation monétaire. Comme suite à ces honnêtes promesses il a choisi son ministère parmi les hommes de talent et de raison des diverses nuances du parti républicain et en confirmant le général Schofield au département de la guerre. Celui-ci n'ayant pu accepter la continuation de ses fonctions, il a été remplacé par le général Rowllins.

L'illustre général Sherman a naturellement été appelé au poste éminent de commandant en chef de l'armée des Etats-Unis, laissé vacant par le nouveau président, et chacun reconnaît que jamais plus honorable succession ne tomba entre plus dignes mains.

Espagne. — Le nouveau régime se fixe d'une manière de plus en plus durable et sans trop de secousses. Les Cortés, réunies le 22 février, ont entendu de remarquables professions de foi des principaux chefs du mouvement. Les généraux Serrano et Prim et l'amiral Topete entr'autres ont affirmé solennellement et avec une grande énergie l'œuvre inaugurée en septembre dernier, et l'écho d'unanime approbation qu'ils ont éveillé par leurs éloquents paroles fait présumer que cette œuvre ne tardera pas à être menée à bonne fin. Chargé de reconstituer un ministère en attendant l'élaboration de la constitution, le maréchal Serrano l'a composé de tous les anciens membres, ce qui prouve au moins l'heureuse harmonie qui règne parmi les hommes importants de l'Espagne régénérée.

Sous peu sera discutée la grave question de la forme définitive du gouvernement, et l'on croit que ce débat se passera sans gros orage. Il n'y a en effet que deux alternatives réelles : la République fédérative ou la Monarchie constitutionnelle et démocratique avec le duc de Montpensier pour roi. Si beaucoup de sympathies — y compris les très-humbles nôtres — vont en première ligne vers les républicains, on ne saurait nier que l'échec possible de ceux-ci ne trouvât d'amples compensations dans l'avènement au trône du fils cadet du feu roi Louis-Philippe, prince d'un esprit droit, éclairé, sincèrement libéral, et dont tous les antécédants ainsi que toutes les traditions de famille sont autant de gages sérieux fournis à la cause de la liberté.

Quoiqu'il advienne, un des premiers soins du gouvernement portera sur la refonte de l'organisation militaire. Déjà de nombreuses voix, appuyées même de manifestations violentes, réclament l'abolition de la conscription et de l'inscription maritime, en vue d'arriver à remplacer l'armée permanente par un système de milices semblable à celui de la Confédération suisse. Ce projet, qui prend chaque jour plus de faveur, serait certainement un flatteur hommage à nos institutions nationales, et nous espérons que sa réalisation n'amoindrira en rien la force militaire de l'Espagne, soit dans la Péninsule soit dans les colonies, surtout en la combinant avec la création de corps de volontaires